

République Française

Département du Gard

**Commune de
Saint Victor la Coste**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

25-195

OBJET : POLICE DE ROULAGE

Le Maire de la commune de SAINT VICTOR LA COSTE

Vu la loi modifiée n°82.231 en date du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements des régions et notamment son article 25,

Vu le C.G.C.T. et notamment ses articles L2212-1, L2213-18 et L2213-18

Vu le code de la route et notamment son article R225

Vu la demande en date du 21/11/2025 par laquelle la société CARMINATI FRERES sise BP n° 1 à 30330 SAINT-PAUL-LES-FONTS, demande l'autorisation d'effectuer des travaux de création d'un trottoir,

ARRETE

Article 1 : OBJET DE LA DEMANDE :

La société CARMINATI FRERES est autorisée à faire ces travaux RD145.

Article 2 : DUREE DE LA REGLEMENTATION

Le présent arrêté sera applicable du 1 décembre 2025 au 19 décembre 2025.

Interdiction de stationner et dépasser.

La circulation sera alternée.

Les droits des tiers seront préservés.

Article 3 : SIGNALISATION

La signalisation réglementaire sera mise en place conformément au code de la route avec balisage de sécurité et entretenue par les soins de l'organisateur.

Article 4 : ITINERAIRE DE DEVIATION :

- Néant.

Article 5 : RESPONSABILITE DU PETITIONNAIRE

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente réglementation.

Article 6 : INFRACTIONS

Les infractions aux dispositions qui précèdent seront constatées par des procès verbaux et les contrevenants seront traduits devant les tribunaux compétents ;

Article 7 : RESPONSABILITE DES CONDUCTEURS

Les conducteurs de véhicules devront se conformer strictement à la signalisation routière. En application de l'arrêté du 06.11.92 toute personne intervenant sur ce chantier devra revêtir un vêtement de signalisation à haute visibilité de classe 2 ou 3.

Article 8 : Ampliation sera transmise à :

- La société CARMINATI FRERES
- Mr l'Ingénieur des TPE Chef de la subdivision de VILLENEUVE LES AVIGNON
- Mr le Chef de la Brigade de Gendarmerie de LAUDUN
- Les services techniques de la commune.

Fait à St Victor la Coste le 21/11/2025

**Madame Le Maire
Véronique HERBÉ**